

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Séance n°72 du 9 mai 2019, 14 h

Pharo – Salle du Conseil – Marseille

PV soumis à l'approbation de la CFVU du 6 juin 2019

Président de la séance : Thierry PAUL – Vice-président Formation

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

Collège des professeurs et personnels assimilés :

Vincent EGEA (pouvoir), Nathalie BONNARDEL, Philippe CASSUTO, Nathalie FABBE-COSTES, Marcel PASQUINELLI, Corinne TARDIEU, Chantal TARDIF, Jean-Michel VITON.

Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors professeurs) :

William BENESSIANO, Christophe BUFFAT, Denis COLLOMP, François DEVRED, Nathalie-Audrey RUBIO, Eric VALERIO.

Collège des Usagers :

Nadjma ATTOUMANI (pouvoir), Lyes BELHADJ, Kane MARLIN, Pierre MARTIN (pouvoir), Agathe MESTRALLET, Lucas SCHNEIDER (pouvoir).

Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :

Béatrice DELORGE, Karine VAN HEUMEN.

Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative :

Serge BARD (pouvoir), Martine RENAUD.

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Effectif présent ou représenté : 24

PARTICIPE A LA SEANCE AVEC VOIX CONSULTATIVE : Marc BRUANT

ASSISTENT A LA SEANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS : Nathalie ALMERAS, Laurence AMERICI, Seifeddine BEN ELGHALI, Michel BENSOAM, Mathieu BOUSSAT, Caroline BULGARELLI, Michel CARETTE, Magali CASANOVA, Fanny CLAIN, Katia CHAUMOITRE, Céline DAMON, Idoya DE PONCINS, Bertrand DEVOUARD, Isabelle DIMEGLIO, Catherine FRAICHET, Marc GEORGELIN, Hervé JUVENAL, Lionel NICOD, Tanguy MARQUESTE, Jean-François PABA, Nathalie PARQUIER, Goetz PARSIEGLA, Franck TORRE.

ORDRE DU JOUR :

I. Approbation de procès-verbal

- PV de la CFVU du 04/04/2019 (pour approbation)

II. Actualités

III. Présentations

- Projets lauréats dans le cadre du FIP 2019
- Projet en réponse à l'AMI 2019 « Transformation pédagogique et numérique »
- Démarche de labellisation européenne de la stratégie RH recherche (HRS4R)

IV. Formation / Pédagogie

- Accès en master 1 pour 2019/2020 : compléments (pour avis)
- Révision des modalités d'exonération des frais de formation continue (pour avis)
- Modifications de la tarification des frais de VAE et VAP à compter de 2019/2020 (pour avis)

- Ajustements du cadrage d'établissement relatif aux modalités de contrôle des connaissances (pour délibération)
- Calendriers universitaires des composantes 2019/2020 : vague 1 (pour délibération)

V. Vie étudiante

- Projet « Labellisation Génération 2024 » (pour délibération)
- Projets FSDIE (pour délibération)

VI. Questions diverses

Le VP Formation ouvre la séance à 14 h 05.

I APPROBATION DE PROCES-VERBAL

PV de la CFVU du 4 avril 2019

Les membres de la CFVU approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 4 avril 2019.

II ACTUALITES

Le VP Formation expose les points d'actualité suivants :

1) Inauguration de l'Opération Campus "Aix-Quartier des facultés" et signature de la dévolution du patrimoine d'État le jeudi 18 avril 2019

Le VP formation fait part du très bon déroulement le 18 avril dernier de l'inauguration du campus « Aix-Quartier des facultés » dans le cadre de l'Opération Campus, en présence de Mme Vidal, Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et de M. Berland, Président d'AMU.

Ce même jour, Mme Vidal et M. Berland ont signé la convention de dévolution du patrimoine de l'État à AMU.

2) Classement Times Higher Education (THE)

Le classement 2019 du Times Higher Education (THE) "University Impact Ranking" dédié aux RSE (responsabilité sociale des entreprises) a placé AMU à la première place nationale et à la quarante-troisième place au niveau mondial.

En 2012, AMU avait obtenu un résultat d'environ 2,2 sur une échelle de zéro à cinq en termes de RSE, alors que la moyenne française des établissements d'enseignement supérieur et de recherche était de 2,5.

En 2019, le score d'AMU est passé à 3,5 et la moyenne française à 2,7.

Le VP formation remercie toutes les personnes qui ont travaillé dans le domaine du développement durable et de la RSE et ainsi contribué à l'amélioration de la visibilité d'AMU.

3) Lancement projet DREAM U

La réunion de lancement du projet DREAM U est programmée le 10 mai 2019 après-midi au Pharo, avec l'ordre du jour suivant :

- Conférence sur la réussite étudiante par un invité extérieur
- Présentation du projet DREAM U
- Présentation de la gouvernance et de l'avancement du projet
- Échanges avec un représentant de l'ANR.

4) Moyens loi ORE 2019 : capacités d'accueil et parcours d'accompagnement

Dans le cadre de la loi ORE, des moyens ont été demandés pour accompagner la mise en œuvre des augmentations de capacités d'accueil d'une part, et des parcours d'accompagnement d'autre part.

Concernant les capacités d'accueil, une première vague a porté sur les conséquences de l'augmentation des capacités en L1 demandées en 2018/2019 sur les effectifs des L2 et sur les redoublants. Dans ce cadre-là, suite à un travail en lien avec les représentants du Rectorat et les composantes, une proposition a été remontée au Ministère. Pour l'année 2019/2020, une enveloppe de plus de 600 000 euros pourrait être allouée pour ces capacités de la vague une.

La deuxième vague concerne les capacités en L1 et les éventuelles augmentations de capacités sollicitées pour la rentrée 2019/2020 pour faire face à l'augmentation des effectifs attendus à la rentrée. Deux composantes se sont positionnées en contrepartie de moyens en masse salariale « soclés » : la composante ALLSH souhaite ouvrir vingt-cinq places supplémentaires en licence « LEA anglais-coréen » ; la FDSP a demandé une hausse de cent vingt étudiants pour ses effectifs de L1 à Aix-en-Provence et à Marseille et a également sollicité des réaménagements de locaux sous réserve d'un financement accordé par l'Etat.

Concernant les parcours d'accompagnement, notamment les parcours « oui si », six composantes ont fait remonter des demandes (ALLSH, FDSP, FEG, FS, FSS, IUT) et l'enveloppe attribuée devrait être d'environ un million d'euros alors que l'année dernière, le montant avait été de 697 020 euros.

Le VP formation signale que ces informations doivent être confirmées et notifiées.

5) Délibération du CA du 23 avril 2019 sur les frais d'inscriptions des étudiants extra-communautaires

Le VP Formation expose le contenu de la délibération CA du 23 avril 2019 sur les frais d'inscriptions des étudiants extra-communautaires :

Le conseil d'administration approuve, à titre transitoire pour l'année 2019/2020, la mise en place d'une exonération partielle des droits d'inscription différenciées pour les étudiants internationaux assujettis. Cette exonération leur permettra de ramener le montant de leurs droits d'inscription au même niveau que celui acquitté par les étudiants français ou européens. Le détail est annexé à la présente délibération.

Avant de passer au point suivant, **le VP Formation** informe les membres de la CFVU de modifications dans le déroulement des présentations en raison de contraintes de certains intervenants.

III PRESENTATIONS

1) Démarche de labellisation européenne de la stratégie RH recherche (HRS4R)

Mme Damon, Chargée de la promotion et de la stratégie Europe Horizon 2020 à la Direction de la recherche et de la valorisation, et **M. Boussat**, Directeur des ressources humaines par intérim, ont travaillé conjointement autour de la stratégie européenne de ressources humaines, appelée « HRS4R ». Ils présentent la démarche entreprise par AMU en vue de l'obtention de ce label HRS4R (voir annexe 1).

Ce label est accordé par la Commission Européenne aux établissements engagés dans la mise en œuvre des principes issus de la Charte européenne du chercheur et du Code de bonne conduite afin de renforcer l'attractivité du métier de la recherche, des chercheurs et de leurs conditions de travail.

Le VP Formation remercie Mme Damon et M. Boussat pour leur travail.

M. Cassuto les remercie également pour la clarté de leur présentation malgré la technicité du sujet. Il considère ce projet très intéressant et l'obtention de ce label devrait faire évoluer les choses en matière de moyens en ressources humaines.

Le VP Formation trouve également très intéressant le lien réalisé entre le SD RH et le label « HRS4R » au-delà de la démarche qualité entreprise.

2) Projet en réponse à l'AMI 2019 « Transformation pédagogique et numérique »

Mme Chaumoitre, Présidente du comité des études de la faculté des sciences médicales et paramédicales (SMPM), présente le projet d'AMU en réponse à l'appel à manifestations (AMI) 2019 « Transformation pédagogique et numérique », appelé « AMU Flex S@nté » (voir annexe 2).

Elle précise que le but de ce projet est de répondre à la future réforme de la première année commune des études de santé (PACES) qui doit être mise en place à la rentrée universitaire 2020. Il s'agit de permettre à des étudiants de licences hors santé d'intégrer des formations de santé à l'issue d'une L1 et/ou d'une L2 et à des étudiants de la première année de santé d'intégrer une L2 hors santé. Ces passerelles seront rendues possibles grâce à la mise en place de modules d'enseignement à distance, tels que décrits dans le projet « AMU Flex S@nté ».

Le dossier a été déposé le 12 avril dernier et le résultat des présélections est attendu pour le 13 mai 2019.

Le VP Formation indique que les textes relatifs à cette réforme ne sont pas encore publiés.

M. Viton précise que l'accès dans les études de santé ne devrait plus se faire via un « portail santé », celui-ci a été renommé « première année spécifique » pour laquelle le redoublement ne sera plus possible. Mais, un étudiant pourra via une deuxième année d'une autre licence postuler à nouveau dans un cursus en santé. De plus, un pourcentage des places en deuxième année de santé sera réservé à des étudiants ayant validé une L2 et donc acquis cent vingt ECTS.

Il ajoute que les textes de cette réforme, qui doit débiter à la rentrée universitaire 2020, ne sont pas encore publiés en raison de mesures transitoires encore à définir, notamment pour les étudiants qui seront inscrits en PACES en 2019/2020. En effet, en 2020/2021, une année pour les redoublants PACES et cette « première année spécifique » en santé devraient coexister et leurs mises en œuvre devraient être compliquées.

Le VP Formation rappelle le dispositif ALTER PACES actuellement en place à AMU.

Mme Chaumoitre précise que ce dispositif ressemble tout à fait au projet « AMU Flex S@nté », sauf qu'ALTER PACES concerne un pourcentage d'étudiants beaucoup plus faible.

Mme Tardieu signale qu'actuellement, des étudiants titulaires d'un master ou d'un doctorat, donc plutôt matures, peuvent intégrer la troisième année d'odontologie (DFG3) via un dispositif de passerelles. Cette réforme va permettre des réorientations d'étudiants plus jeunes, ce qui devrait impacter leur deuxième cycle.

Mme Chaumoitre ajoute que des étudiants devraient également arriver en deuxième année de santé où des adaptations seront à prévoir.

Mme Americi se réjouit qu'ALLSH, qui ne faisait pas partie du périmètre d'ALTER PACES, puisse entrer dans ce nouveau dispositif. **Mme Chaumoitre** rappelle que le but de cette réforme est de favoriser des « passerelles » dans les deux sens vers les études de santé, mais également vers les autres disciplines.

A la demande de précisions sur les étudiants destinés à suivre le « Cœur santé 3 » de **M. Georgelin**, **Mme Chaumoitre** indique qu'il s'agit d'étudiants réorientés en deuxième année d'une autre licence après avoir validé le « portail santé » avec une moyenne d'au moins 10/20. Ce module « Cœur santé 3 » propose des enseignements plus spécifiques en santé afin de donner la possibilité à ces étudiants de réintégrer le cursus santé en DFG2 ou DFG3.

M. Georgelin demande si les douze ECTS du « Cœur santé 1 » seront intégrés dans les soixante ECTS des L1 des autres disciplines. **Mme Chaumoitre** répond que les textes donnent pour le moment les deux possibilités, à l'intérieur ou en plus de la maquette de L1.

Le VP Formation ajoute que le « Cœur santé 1 » pourrait faire partie des enseignements intégratifs du projet DREAM U.

Mme Americi fait remarquer que si les douze ECTS du « Cœur santé 1 » sont inclus dans les soixante ECTS de la L1, cela correspond aux maquettes des portails d'ALLSH.

Mme Chaumoitre signale que ce dispositif permettra également à des recalés du « portail santé » d'intégrer une L2 d'une autre discipline et de continuer dans cette voie s'ils le souhaitent.

M. Georgelin s'interroge sur le devenir des étudiants en PACES en 2019/2020 qui échouent au concours.

Mme Chaumoitre répond qu'une PACES « transitoire » devra être mise en place pour l'année 2020/2021 pour ces redoublants. Elle ajoute que le *numerus clausus* va également disparaître et être remplacé par une « capacité de formation ».

M. Collomp tient à signaler qu'au moment de la rédaction de ce projet, la nouvelle possibilité pour des étudiants ayant validé cent vingt ECTS d'intégrer une DFG2 en santé n'était pas donnée, ce qui va modifier les quotas d'accès initialement prévus entre les étudiants issus du « portail santé » ou d'une autre licence avec « Cœur santé ».

Mme Chaumoitre précise que les pourcentages d'accès en DFG2 ne sont toujours pas définitifs.

Mme Tardif demande si la réorientation d'un étudiant du « portail santé » vers une L2 d'une autre discipline sera automatique ou sélective s'il a validé sa première année avec 10/20 et les enseignements du « Cœur spécifique à la discipline ». **Mme Chaumoitre** répond que ces dispositions sont encore à définir avec les différentes composantes.

M. Marlin demande ce qui est prévu pour les études de kinésithérapie.

Mme Chaumoitre signale que les textes ne sont pas encore précis à ce sujet, mais la filière kinésithérapie est déjà intégrée dans les études de santé MMOP (Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie).

M. Viton ajoute qu'actuellement, des étudiants issus de la PACES sont admis en première année de la filière masso-kinésithérapie selon une convention mise en place entre la faculté SMPM et l'institut de formation en masso-kinésithérapie de Marseille. Cette convention devrait être également renouvelée avec cette « première année spécifique ».

Mme Tardif demande si les enseignements du « Cœur santé 1 » se feront à distance ou en présentiel.

Mme Chaumoitre répond que les enseignements de chaque « Cœur santé » sont prévus à distance afin de permettre aux étudiants ne résidant pas à Marseille de les suivre. Mais, pour le « Cœur santé 1 », ce n'est pas encore tout à fait défini, des enseignements pourraient correspondre à la « première année spécifique » et donc être réalisés en présentiel.

Le VP Formation ajoute que ce projet en réponse à cet AMI 2019 devrait permettre d'obtenir des moyens d'un montant maximum de 70 000 euros. Il a également permis de débiter la réflexion sur la mise en place de cette réforme, même si les textes ne sont pas encore publiés.

Il remercie Mme Chaumoitre et M. Viton pour tout le travail accompli.

3) Projets lauréats dans le cadre du FIP 2019

Les trois premiers projets classés dans le cadre du FIP 2019 font l'objet d'une présentation en CFVU.

o **M. Ben Elghali** et **M. Bensoam** présentent leur projet de « Plateforme Pédagogique Systèmes à Energie Renouvelables et Alternatives (SERA) » de la composante Sciences (voir annexe 3).

Il s'agit de permettre aux étudiants d'acquérir les compétences nécessaires pour faire face aux évolutions des métiers dans le domaine des énergies renouvelables et alternatives. Ils pourront ainsi se familiariser avec les notions de réseaux intelligents, de comprendre le fonctionnement de systèmes à énergie renouvelables et la complexité de la gestion de l'énergie.

A la demande de précisions de **M. Carette** sur les scénarii pédagogiques envisagés, **M. Ben Elghali** et **M. Bensoam** répondent que plusieurs sont effectivement prévus. Les étudiants pourront tester différentes configurations à l'échelle d'une journée ou d'une année pour étudier la complexité entre un réseau national, un micro-réseau ou un réseau virtuel. L'objectif est de développer un équipement modulaire pour pouvoir travailler sur des bancs séparément ou de les associer dans une perspective globale.

Il est même envisagé de développer des scénarii à l'intérieur de bâtiments d'AMU pour initier les étudiants à la notion d'efficacité énergétique, pour voir comment il serait possible de gagner en efficacité et donc diminuer la consommation d'énergie et d'étudier quels équipements il serait intéressant d'installer et de déployer dans l'enceinte d'AMU.

○ **Mme Fraichet** et **M. Marqueste** présentent le projet « Réalisation d'une salle pédagogique innovante, numérique et d'expérience corporelle » de la faculté des Sciences du sport (voir annexe 4).

Mme Fraichet précise que ce projet est né suite à sa participation et celle de Mme Renoue, co-responsable du projet, à la journée organisée par le CIPE le 8 novembre dernier sur les espaces innovants pour l'apprentissage.

Dans cette salle, des étudiants de licence 3 « Professeurs des écoles » et de licence et master « Activité physique adaptée et santé » (APAS) pourront essayer, développer des méthodes d'enseignements et d'apprentissages variées et originales, et utiliser des outils classiques, mais également des nouvelles technologies. Les impacts de ces nouvelles activités corporelles sur la concentration ou les troubles scolaires des apprenants pourront être évalués.

Mme Almeras demande si des salariés travaillent déjà sur des « vélos-bureaux ». **M. Marqueste**, responsable de la formation APAS, répond par l'affirmative et ajoute que des étudiants de son cursus réfléchissent à ce type de dispositif dans le secteur tertiaire pour étudier si le fait de rajouter une activité physique pendant le temps de travail ou en complément pendant les pauses, peut améliorer les conditions de santé, somatiques ou psychologiques, et permettre la prise en charge de personnes ayant des troubles musculo-squelettiques.

Mme Fraichet ajoute que des « swiss ball » sont présents dans des bureaux car ils permettent d'avoir une bonne posture. De plus, leur utilisation par des enfants « hyperactifs » a également amélioré leur attention en classe.

A la remarque de **Mme Americi** sur l'aménagement d'une salle « PEPIM » (Partage d'expérimentations pédagogiques innovantes et modulaires) en ALLSH en lien avec le CIPE présentant des points communs, **Mme Fraichet** répond avoir effectivement échangé avec le CIPE pour la construction de leur projet.

○ **Mme Casanova** présente le projet « Laboratoire virtuel de parasitologie : du diagnostic au traitement des maladies parasitaires » de l'UFR Pharmacie (voir annexe 5).

Elle précise que ce projet a été développé en lien avec la société Immersive Colab et le CIPE. Il consiste en la création d'un « serious game » permettant une meilleure compréhension des pathologies parasitaires, des symptômes aux traitements et d'améliorer l'efficacité du travail de révision des étudiants de troisième année des études de pharmacie. L'idée serait ensuite de développer ce concept aux autres années de pharmacie et à d'autres disciplines.

Mme Tardif considère que la conception de ce projet va nécessiter beaucoup de travail pour n'être qu'un outil de révision et donc non obligatoire. **Mme Casanova** répond que ce laboratoire virtuel n'a pas vocation pour le moment à remplacer les cours magistraux et les travaux pratiques. Une évaluation de son utilisation sera effectuée avant d'envisager une évolution.

A la remarque de **Mme Tardif** sur la possibilité de développer ce « serious game » à d'autres thématiques que la parasitologie, **Mme Casanova** répond par l'affirmative, tout d'abord à d'autres enseignements au sein de l'UFR de Pharmacie et ensuite pourquoi pas à d'autres disciplines d'AMU. La mise en œuvre du « serious game » se fera à partir d'une plateforme de réalité virtuelle immersive développée par la société Immersive Colab. Les étudiants pourront s'y connecter et se retrouver face à un patient, un laboratoire et une pharmacie, tous virtuels.

Le développement du jeu et l'hébergement du site est pris en charge cette année par la subvention FIP 2019. Le coût de l'hébergement sera ensuite assuré par l'UFR de Pharmacie.

Mme Bonnardel informe la CFVU que les étudiants du master « Psychologie » parcours « Ergonomie » réalisent actuellement une évaluation ergonomique d'une partie de la plateforme d'Immersive Colab, évaluation importante avec la généralisation de la réalité virtuelle dans les apprentissages.

M. Belhadj considère l'approche via un « serious game » très intéressante d'un point de vue pédagogique car très attractive pour les étudiants car il permet de se mettre en situation plus facilement. Il espère le développement de ce concept à d'autres disciplines, comme les sciences dures.

M. Devouard félicite Mme Casanova pour son projet et signale qu'une démarche très proche existe à l'OSU PYTHEAS avec des scans de roches, fossiles ou minéraux avec un objectif de développer des « serious game » pour pratiquer la géologie dans des endroits non accessibles, tels que le Grand Canyon ou la planète Mars.

Le VP Formation remercie tous les intervenants pour leurs présentations et indiquent qu'un bilan de ces projets sera exposé dans une prochaine CFVU.

IV FORMATION / PEDAGOGIE

1) Accès en master 1 pour 2019/2020 : compléments

Mme Almeras indique qu'il s'agit d'une demande de régularisation de la FEG et rappelle que règlementairement, pour sélectionner en master 1, les modalités d'accès doivent faire l'objet d'un vote. Elle présente ensuite la capacité d'accueil, les modalités d'analyse des candidatures et les dates de campagne de recrutement pour l'accès en master 1 « Mode » pour l'année universitaire 2019/2020 (voir annexe 6).

Concernant ces modalités d'accès, **M. Belhadj** s'étonne du fait qu'un « oral par Skype » soit imposé au niveau de l'entretien de recrutement, considérant ce logiciel obsolète et propriétaire. Il indique qu'une liste de logiciels libres dont l'utilisation est recommandée aux établissements publics, est publiée annuellement par l'Etat. Il demande également si l'entretien des candidats présélectionnés doit se faire obligatoirement à distance.

Mme Rubio répond qu'un entretien à distance permet d'éviter les coûts de déplacements aux candidats qui ne sont pas forcément retenus par la suite. **Mme Fabbe-Costes** précise que de nombreux candidats internationaux postulent à ce master.

Mme Rubio suggère de remplacer « par Skype » par « entretien à distance ».

M. Marlin signale que l'avantage de Skype est d'être installé de base sur les ordinateurs sous Windows et fonctionne également pour des étudiants étrangers qui souhaitent passer un entretien.

Le VP Formation propose d'utiliser un terme générique à la place de Skype et d'indiquer « oral à distance par vidéo entretien ».

Vote

Sous réserve de l'ajustement précisé au paragraphe précédent, la CFVU émet un avis favorable à l'unanimité à la capacité d'accueil, les modalités d'analyse des candidatures et les dates de campagne de recrutement pour l'accès en master 1 « Mode » de la composante FEG pour l'année universitaire 2019/2020, présenté en annexe 6 au présent procès-verbal.

2) Révision des modalités d'exonération des frais de formation continue

M. Carette précise qu'il s'agit d'une révision de la délibération du CA datant du 23 octobre 2012 sur les modalités d'exonération des frais de formation continue (FC), en particulier concernant la VAE (voir annexe 7).

Il a ainsi été ajouté que les « frais de la VAE peuvent faire l'objet d'une exonération jusqu'à 50 % sous certaines conditions, comme être demandeur d'emploi ou n'avoir aucun financement.

Des points ont été également reformulés et une « procédure et un barème sont proposés par le SFPC permettant d'assurer une équité de traitement des stagiaires de formation continue ».

Une correction a été effectuée pour indiquer que la « décision finale appartient au directeur du SFPC par délégation du Président d'AMU » et ce depuis environ déjà deux ans.

Vote

La CFVU émet un avis favorable à l'unanimité à la révision des modalités d'exonération des frais de formation continue, présentée en annexe 5 au présent procès-verbal.

3) Modifications de la tarification des frais de VAE et VAP à compter de 2019/2020

M. Carette indique que les modifications proposées concernent les tarifs de VAE individuelle, ceux de VAE spécifiques et de la VAP étant inchangés.

Le montant équivalent aux droits d'inscriptions nationaux (DIN) a été intégré aux tarifs de VAE individuelle, soit 170 € pour le niveau DUT/licence, 243 € pour le master/ingénieur et 380 € pour le doctorat et ainsi être en cohérence avec la globalisation des tarifs FC des diplômes nationaux votés à la CFVU d'avril (voir annexe 8).

Ces tarifs globalisés devraient ainsi permettre une simplification des prises en charge et la réalisation de conventionnement global.

Vote

La CFVU émet un avis favorable à l'unanimité aux modifications de la tarification des frais de VAE et VAP à compter de 2019/2020, présentées en annexe 8 au présent procès-verbal.

Le VP Formation fait part de la publication de l'arrêté sur les droits d'inscription pour l'année 2019/2020 le 21 avril dernier, alors que jusqu'à présent, ces montants étaient publiés la veille du résultat du baccalauréat.

Il a été proposé aux composantes d'avancer la date de début des inscriptions de la L2 au M1 au 1^{er} juillet, sachant que pour les L1, il est nécessaire que les bacheliers aient leurs résultats du baccalauréat et pour les autres années, les délibérations des jurys doivent avoir eu lieu.

M. Georgelin estime que le décalage d'une semaine est insuffisant et souhaiterait pouvoir débiter les inscriptions à l'UFR Sciences au moins au 20 juin, celles-ci étant réalisées par les personnels de scolarité.

Mme de Poncins fait part d'éléments de réponse de Mme Atlan à l'UFR Sciences.

Il s'agit tout d'abord d'une problématique technique concernant le changement d'année universitaire sur Apogée. Pour ce faire, les opérations comptables en cours pour l'année 2018/2019 doivent être clôturées pour toutes les composantes. De plus, concernant les droits différenciés, un patch est attendu de la part de l'AMUE pour la mi-juin.

Sachant que ces montants des droits d'inscription seront indexés chaque année en fonction de l'indice national du coût de la vie à compter de l'année 2020/2021, il sera sans doute possible d'anticiper davantage l'année prochaine.

M. Carette signale qu'avec la globalisation des tarifs de VAE, les clôtures comptables des VAE collectives ne devraient plus poser de problèmes sur Apogée.

M. Collomp comprend la demande, mais l'attente du patch de l'AMUE à installer sur Apogée est de toute façon bloquante. Il indique qu'une semaine supplémentaire représente environ 15 % de plus de temps d'inscriptions par rapport à l'année dernière. De plus, des paramétrages techniques demandant un travail important sont à réaliser par le pôle pilotage de la DEVE, comme les « oui si » pour le flux Aglaé ou les dates de campagnes des inscriptions à distance.

4) Ajustements du cadrage d'établissement relatif aux modalités de contrôle des connaissances

Le VP Formation présente les deux ajustements apportés au cadrage (voir annexe 9) :

- le premier élément concerne les modalités particulières d'admission en master des mentions de Droit, décrites au paragraphe 4.A) : il s'agit désormais de faire référence à l'annexe du décret n° 2016-672 du 25 mai 2015 dans laquelle sont listées les mentions de master dérogatoires dont la sélection se fait en master 2, cette annexe étant actualisée chaque année. Ainsi, il ne sera plus nécessaire de modifier le cadrage en cas de changement.

Mme Almeras précise qu'une mention de l'IAE est également concernée pour cette année, en plus de celles de Droit ;

- pour le deuxième élément au 4.B)a), il s'agit de conserver la note-seuil de 8/20 par défaut pour les UE de langue vivante étrangère pour les publics étudiants en master non spécialistes et de laisser la possibilité aux composantes de la relever dans un intervalle situé entre 8 et 10/20 en le précisant dans le niveau 2 ou 3 de leur MCC.

A la remarque de **M. Marlin** au sujet de la sélection en master 2 qui devrait disparaître pour entrer dans le processus de Bologne, **Mme Almeras** répond que la FDSP travaille afin que toutes ses mentions de master sélectionnent en master 1 progressivement.

Le VP Formation précise qu'il s'agit d'une période transitoire au niveau national et confirme qu'au sein d'AMU, tous les recrutements devraient se faire, à terme, à l'entrée du cursus de master.

A la remarque de **M. Belahdj** qui se réjouit de cette clarification sur la note-seuil en master, **le VP Formation** répond que cette note-seuil existait déjà en master dans la dernière version du cadrage.

M. Belahdj déplore les conditions d'enseignement des langues à AMU où les classes, hors spécialistes, sont surchargées ou en horaires décalés jusqu'à 19 h 30 et ne sont donc pas propices à l'apprentissage.

Par un manque de places dans les langues les plus demandées, comme l'anglais ou l'espagnol, un étudiant se voit imposer un choix de langue non pertinent pour son projet universitaire et professionnel, comme le portugais ou le grec moderne.

Il ajoute que des difficultés, concernant le LANSAD au premier semestre notamment, lui ont été remontées en raison d'emplois du temps inadaptés ou de l'impossibilité de suivre l'UE de langue à distance de leur choix via le SFAD.

Toutefois, il ne remet pas en question l'importance pour un étudiant de maîtriser une langue étrangère pour sa vie professionnelle, mais le manque de moyens dans l'enseignement des langues à AMU ne permet pas aux étudiants d'apprendre dans des conditions optimales et d'obtenir cette note-seuil.

Certains lycéens ont, de plus, des lacunes en langue.

Mme Americi rappelle avoir déjà indiqué que le rôle du SFAD n'est pas de se substituer aux enseignements en présentiel et que la formation à distance est destinée aux étudiants « éloignés » ou « empêchés ».

Elle indique que la mise à distance de certains contenus de cours est déjà possible pour le niveau Master et le restera. Concernant les emplois du temps, elle précise qu'un travail important de refonte des emplois de temps est en cours afin de favoriser l'accès des étudiants à toute l'offre de langues. La faculté ALLSH, outre les moyens mis en place par AMU dans le cadre du Plan langues, propose l'accès à son Centre de formation et d'autoformation en langues (CFAL) à ces étudiants pour améliorer leurs compétences en langues.

Le VP Formation et **Mme Tardif** précisent que la plateforme 7speaking est un véritable outil complémentaire pour l'apprentissage de langues étrangères, qui est accessible à tout AMU. De plus, à la rentrée, un soutien d'« autoformation » hors cursus suivi par un tuteur va être mis en place afin d'accompagner les étudiants dans leur apprentissage en langues.

A la remarque de **M. Belahdj** au sujet du manque de places en anglais et espagnol contraignant les étudiants à choisir une langue par défaut, **Mme Americi** précise que, dans le cadre de l'enquête EFEE actuellement en cours auprès des étudiants, des questions précises sur ce sujet sont posées, ce qui permettra d'avoir des réponses concrètes et de travailler sur des chiffres objectifs.

M. Georgelin rappelle que l'UFR Sciences avait demandé s'il était possible, dans le cas où deux UE de langues existent, que la note-seuil ne s'applique qu'au deuxième semestre afin de mesurer la progression de l'étudiant sur l'année.

Le VP formation estime que cette nouvelle demande concernant la note-seuil va impacter toutes les composantes et nécessite leur avis.

Des échanges s'engagent entre **M. Devouard**, **M. Collomp**, **M. Carette**, **M. Georgelin** et le **VP Formation** à ce sujet.

Le VP Formation propose que dans le cas d'une UE de langue étrangère à chaque semestre, la note-seuil du semestre un soit fixée par la composante, mais celle du semestre deux soit au minimum de 8/20 et comprise entre 8 et 10/20.

M. Marlin signale que la FAMI a un souci avec le principe des notes-seuils, mais dans le cas des masters, il comprend la demande de l'UFR Sciences qui permet à un étudiant de se rattraper sur l'année. Il trouve cependant que le fait de laisser la possibilité d'augmenter la note seuil jusqu'à 10 pourrait être arbitraire d'une composante à l'autre. L'information sur ces notes-seuils auprès des étudiants sera alors primordiale pour éviter les mauvaises surprises.

M. Marlin précise alors que la FAMI va s'abstenir.

Concernant sa réflexion sur le manque de communication sur la mise en place de 7speaking, **Mme Tardif** répond qu'effectivement, la plateforme a été ouverte en janvier et pour la prochaine rentrée, une plaquette d'information sera envoyée à chaque composante pour être diffusée lors des réunions de prérentrée.

Même s'il est favorable avec le principe de note-seuil en langue, **M. Belhadj** indique que l'UNEF est opposée à ces notes-seuil dans les conditions actuelles d'enseignements des langues hors spécialistes à AMU. Il déplore de devoir s'abstenir sur l'ensemble du cadrage.

M. Collomp demande si l'idée n'est pas d'avoir un niveau-seuil de 8/20 par défaut à l'année pour l'ensemble des UE de langues vivantes.

Le VP Formation propose alors d'ajouter la phrase : « Dans le cas où l'étudiant est évalué sur plusieurs UE pour une même langue vivante étrangère et dans une même année, la note seuil s'applique à la moyenne de ces UE » pour les composantes qui le souhaitent.

Vote

Sous réserve de l'ajustement précisé au paragraphe précédent, la CFVU approuve à l'unanimité les ajustements du cadrage d'établissement relatif aux modalités de contrôle des connaissances, présentés en annexe 9 au présent procès-verbal.

5) Calendriers universitaires des composantes 2019/2020 : vague 1

Le VP Formation signale qu'il s'agit des calendriers universitaires des composantes ALLSH, CFMI, EJCAM, ESPE, FDSP, FEG, FS, FSS, IAE, IMPGT, IUT, Odontologie, Pharmacie, OSU PYTHEAS et le SUFLE pour l'année universitaire 2019/2020 (voir annexe 10).

Ceux de la faculté SMPM et Polytech seront présentés à la CFVU du mois de juin.

Mme de Poncins rappelle que les périodes et modalités d'inscription pour l'année 2019/2020 ont fait l'objet d'un vote à la CFVU de février. Les composantes ont élaboré les calendriers de leurs formations en tenant compte de ce cadrage et les ont fait voter dans leur conseil. Un document récapitulatif recense les calendriers des licences et a permis de constater une certaine homogénéité dans les différentes périodes, comme les congés par exemple, ce qui était un objectif de ces dernières années.

Suite à la publication de l'arrêté relatif aux droits d'inscription et la possibilité d'avancer d'environ d'une semaine la période d'inscriptions par rapport à la date du 8 juillet initialement fixée, **Mme de Poncins** demande si cette proposition doit faire l'objet d'un vote ce jour ou plutôt être soumis à la prochaine CFVU sans la nécessité de faire revoter les calendriers modifiés en composante.

Le VP Formation est plutôt favorable de reporter ce point en juin afin de mesurer les enjeux et la faisabilité de cette disposition.

Le VP Formation signale l'importance d'avoir des calendriers « superposables » avec des périodes de congés ou de stages communes entre les composantes, ce qui favorise la mobilité étudiante et est utile pour le fonctionnement des services communs et du CROUS. **M. Bruant** confirme que cette harmonisation des calendriers permet d'organiser les services du CROUS et de répondre aux besoins des composantes.

Le VP Formation fait part des difficultés pour trouver des locaux en période d'examens alors qu'ils sont, pour la plupart, vides plusieurs semaines après les examens. Avec la dévolution du patrimoine de l'État à AMU, une réflexion sera à mener sur l'utilisation des locaux. **Mme de Poncins** ajoute que les frais de locations de salles lors des examens sont effectivement assez élevés.

Le VP Formation remercie les composantes et la DEVE pour l'élaboration de ces calendriers.

Vote

La CFVU approuve à l'unanimité les calendriers universitaires des composantes ALLSH, CFMI, EJCAM, ESPE, FDSP, FEG, FS, FSS, IAE, IMPGT, IUT, Odontologie, Pharmacie, OSU PYTHEAS et du SUFLE pour 2019/2020, présentés en annexe 10 au présent procès-verbal.

V VIE ETUDIANTE

1) Projet « Labellisation Génération 2024 »

Mme Dimeglio, chargée de mission sport, présente le projet de candidature d'AMU en vue de l'obtention du label « Génération 2024 » dans le cadre du sport universitaire (voir annexe 11).

L'objectif de ce label, délivré pour trois ans, est de développer, dans le cadre de l'organisation des jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024, le sport à tous les niveaux, notamment avec les établissements du secondaire et du supérieur et d'encourager la pratique physique et sportive des jeunes.

Le VP Formation remercie et félicite Mme Dimeglio pour l'énorme travail réalisé pour l'élaboration de ce dossier, notamment en collaboration avec M. Bertin.

Mme Fabbe-Costes tient à souligner l'investissement important de toutes les personnes qui répondent à ces appels à projets nombreux et variés. Elle félicite également Mme Dimeglio pour son initiative très intéressante.

Mme Fabbe-Costes fait ensuite part de travaux en sciences de gestion sur la notion d'organisation temporaire. Ainsi, dans le cadre des jeux olympiques de 2024, les épreuves nautiques qui vont être organisées à Marseille, seraient une occasion d'associer également des enseignants en sciences de gestion sur des projets de recherche de ce type. **Mme Dimeglio** retient cette proposition car l'idée de développer la vulgarisation scientifique interdisciplinaire autour des jeux olympiques est en effet prévue dans le projet.

En conclusion, **Mme Dimeglio** ajoute que les résultats de la labellisation seront donnés le 23 juin prochain lors de la journée olympique mondiale.

Le VP Formation précise que l'attribution de ce label ne s'accompagne pas de financements, mais devrait permettre l'obtention de subventions du monde socio-économique.

Vote

La CFVU approuve à l'unanimité le projet AMU « Labellisation Génération 2024 », présenté en annexe 11 au présent procès-verbal.

2) Projets FSDIE

Mme Delorge présente les conclusions de la commission du 30 avril 2019 sur les projets d'initiative étudiante sollicitant le FSDIE (voir annexe 12).

Vingt projets ont été financés pour un montant d'environ 48 751 euros sur les vingt-quatre présentés.

Deux projets ont reçu un avis défavorable : la demande de subvention du premier ne correspondait pas réellement au projet envisagé ; pour le deuxième qui est un projet récurrent, le retour obtenu n'a pas été celui attendu par la commission FSDIE.

Enfin, **Mme Delorge** ajoute que deux dossiers ont reçu un avis différé leur permettant d'être présenté à une prochaine commission.

Le VP formation remercie Mme Delorge.

Vote

La CFVU approuve à l'unanimité les avis de la commissions FSDIE projets du 30 avril 2019, présentés en annexe 12 au présent procès-verbal.

L'ordre du jour étant épuisé, le **VP Formation** lève la séance à 17 h 20.

Thierry PAUL, Vice-président Formation

